

La révision de l'AC menace les personnes handicapées

AGILE Entraide Suisse Handicap recommande de dire non à la révision de la Loi sur l'assurance chômage (LACI), mise en votation le 26 septembre. Il s'agit là d'un énième projet de démantèlement social qui touche avant tout les plus faibles.

Les personnes handicapées et malades chroniques sont particulièrement exposées à toutes les révisions touchant notre système social. La réforme de l'assurance chômage (AC) ne fait pas exception. Avec le durcissement croissant de l'assurance invalidité, de plus en plus d'assurés avec un handicap se retrouvent dépendants des prestations de l'AC. Couper dans ces prestations, c'est rendre encore plus vulnérables ces personnes souvent condamnées à l'aide sociale.

Dans sa séance du 21 août, le comité d'AGILE a décidé de dire non à la révision de l'AC qui pénalise les assurés handicapés pour plusieurs raisons:

- Aujourd'hui, une personne dont la rente AI est supprimée (ce qui est de plus en plus le cas en vertu de la 5^e et 6^e révision de l'AI) a droit à un soutien du chômage durant 260 jours. Avec la révision, ce droit sera réduit à 90 jours (soit 4 mois). La même baisse de prestation est prévue pour les assurés qui ont travaillé moins de 12 mois durant les deux ans précédant le chômage, même si c'est en raison d'un accident ou d'une maladie.
- Pour obtenir le maximum d'indemnités journalières (520 jours), il faudra désormais être déjà au bénéfice d'une rente AI, ou avoir plus de 55 ans, ET avoir cotisé sans interruption durant les deux ans précédant l'inscription au chômage. Autant dire qu'un nombre très limité d'assurés handicapés pourront réunir ces conditions, car la plupart des rentiers AI présentent des trous bien compréhensibles dans leurs activités professionnelles.
- L'indemnité journalière pour les assurés avec une invalidité partielle (quart de rente) est aussi diminuée. Selon le droit actuel, l'indemnité journalière d'un rentier AI ou d'un demandeur de rente AI s'élève à 80% du gain assuré. Désormais, les rentiers avec un degré d'invalidité de moins de 40% et les personnes handicapées en attente d'une décision AI ne toucheront plus que 70% du gain assuré.

NON le 26 septembre à la révision de l'AC

AGILE Entraide Suisse Handicap regroupe et représente en tant que faitière plus de 40 organisations d'entraide et de proches de personnes handicapées, tout handicap confondu. Depuis bientôt 60 ans, nous nous engageons pour la sécurité sociale, l'intégration et l'égalité des personnes vivant avec un handicap.

Contact: Mélanie Sauvain, secrétaire romande et porte-parole
031 390 39 39 (ou 079 756 45 40)
melanie.sauvain@agile.ch
www.agile.ch